

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET natural  
UFI : GHQ7-F0E2-D00N-MU6T

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

#### Composants

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

| Nom Chimique                                             | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                                                                            | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| acide acétique                                           | 64-19-7<br>200-580-7<br>607-002-00-6<br>01-2119475328-30     | Flam. Liq. 3; H226<br>Skin Corr. 1A; H314<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Skin Corr. 1A; H314<br>>= 90 %<br>Skin Corr. 1B; H314<br>25 - < 90 %<br>Skin Irrit. 2; H315<br>10 - < 25 %<br>Eye Irrit. 2; H319<br>10 - < 25 % | >= 5 - < 10              |
| Alcohols, C12-14, ethoxylated,<br>sulfates, sodium salts | 68891-38-3<br>500-234-8<br>01-2119488639-16                  | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>5 - < 10 %<br>Eye Dam. 1; H318<br>>= 10,0 %                                                   | >= 1 - < 2               |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Balayer et enlever à la pelle.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                              | No.-CAS | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|---------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------|------------------------|--------|
| ACETIC ACID                                             | 64-19-7 | VLCT (VLE)                            | 10 ppm<br>25 mg/m3     | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |         |                                       |                        |        |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur   |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|----------|
| ACETIC ACID         | Consommateurs      | Inhalation         | Aigu - effets locaux           | 25 mg/m3 |
|                     | Consommateurs      | Inhalation         | Long terme - effets locaux     | 25 mg/m3 |

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

|            |               |                      |                                 |            |
|------------|---------------|----------------------|---------------------------------|------------|
|            | Travailleurs  | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 25 mg/m3   |
|            | Travailleurs  | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 25 mg/m3   |
| 68891-38-3 | Travailleurs  | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2750 mg/kg |
|            | Travailleurs  | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 175 mg/m3  |
|            | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 1650 mg/kg |
|            | Consommateurs | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 52 mg/m3   |
|            | Consommateurs | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 15 mg/kg   |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur      |
|---------------------|---------------------------------|-------------|
| ACETIC ACID         | Eau de mer                      | 0,3058 mg/l |
|                     | Sol                             | 0,470 mg/kg |
|                     | Sédiment marin                  | 1,136 mg/kg |
|                     | Sédiment d'eau douce            | 11,36 mg/kg |
|                     | Eau douce                       | 3,058 mg/l  |
|                     | intermittent release            | 30,58 mg/l  |
|                     | STP                             | 85 mg/l     |
|                     | Eau                             | 30,58 mg/l  |
| 68891-38-3          | Eau douce                       | 0,24 mg/l   |
|                     | Eau de mer                      | 0,024 mg/l  |
|                     | Sol                             | 7,5 mg/kg   |
|                     | STP                             | 10000 mg/l  |
|                     | intermittent release            | 0,071 mg/l  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

### Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|
| Aspect                        | : liquide                       |
| Couleur                       | : jaune                         |
| Odeur                         | : de vinaigre                   |
| Seuil olfactif                | : Donnée non disponible         |
| pH                            | : env. 2,2, 100 %<br>à 20 °C    |
| Point/intervalle de fusion    | : Donnée non disponible         |
| Point/intervalle d'ébullition | : Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair                | : ne forme pas d'étincelles     |
| Taux d'évaporation            | : Donnée non disponible         |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : Donnée non disponible         |

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

|                                  |                                        |
|----------------------------------|----------------------------------------|
| Inflammabilité (liquides)        | : Donnée non disponible                |
| Vitesse de combustion            | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible                |
| Pression de vapeur               | : Donnée non disponible                |
| Densité de vapeur relative       | : Donnée non disponible                |
| Densité relative                 | : Donnée non disponible                |
| Densité                          | : env. 1,014 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |

Hydrosolubilité : soluble

|                                       |                         |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible |
| Décomposition thermique               | : Donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible |
| Propriétés explosives                 | : Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes                | : Donnée non disponible |

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

##### acide acétique

##### ACETIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.310 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 40 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1.060 mg/kg

##### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

##### 68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 7.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

#### Composants:

##### acide acétique

##### ACETIC ACID:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Provoque de graves brûlures.

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

#### Composants:

##### acide acétique

#### ACETIC ACID:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### acide acétique

#### ACETIC ACID:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

#### Composants:

##### acide acétique

#### ACETIC ACID:

Génotoxicité in vivo : Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Remarques: négatif

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

|                                                                       |                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Génotoxicité in vitro                                                 | : Méthode: OCDE ligne directrice 471<br>Résultat: négatif                                                        |
| Cancérogénicité                                                       | : Pas classé(e)                                                                                                  |
| Toxicité pour la reproduction                                         | : Pas classé(e)                                                                                                  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |
| Toxicité par aspiration                                               | : Pas classé(e)                                                                                                  |

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

##### Produit:

|           |                         |
|-----------|-------------------------|
| Remarques | : Donnée non disponible |
|-----------|-------------------------|

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### ACETIC ACID:

|                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 75 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br><br>CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 410 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br><br>CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 300,82 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203<br><br>CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 88 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 300,82 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202<br><br>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 47 - 95 mg/l                                                                                                                                                                                                             |

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

- Durée d'exposition: 24 h
- CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 95 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 300,82 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 4.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 30 mn
- 68891-38-3:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui
- CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,27 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

|                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                             | Type de Test: Essai en dynamique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211<br><br>(Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,2 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Toxicité pour les<br>algues/plantes aquatiques                                              | : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Inhibition de la croissance<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201<br>BPL: oui<br><br>CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201<br><br>CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 -<br>100 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201<br><br>NOEC : 0,95 mg/l<br>Type de Test: Inhibition de la croissance<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201<br><br>NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour les<br>microorganismes                                                        | : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):<br>> 10 g/l<br>Durée d'exposition: 16 h<br>Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire<br>Méthode: DIN 38412<br>BPL: oui<br><br>EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):<br>> 10 g/l<br>Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Toxicité pour les poissons<br>(Toxicité chronique)                                          | : NOEC: 1 - 10 mg/l<br>Espèce: Leuciscus idus(Ide)<br><br>NOEC: 0,14 mg/l<br>Durée d'exposition: 28 d<br>Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 204                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Toxicité pour la daphnie et<br>les autres invertébrés<br>aquatiques (Toxicité<br>chronique) | : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 d<br>Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

Toxicité pour les organismes : NOEC: 750 mg/kg  
vivant dans le sol : Durée d'exposition: 96 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

##### **ACETIC ACID:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 96 %  
Durée d'exposition: 20 d

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 95 %  
Durée d'exposition: 5 d

##### **68891-38-3:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique  
Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 41 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **ACETIC ACID:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,17

##### **68891-38-3:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

#### Composants:

##### **ACETIC ACID:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

##### **68891-38-3:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

### ADR

Marchandise non dangereuse

### IMDG

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Marchandise non dangereuse

##### IMDG

Marchandise non dangereuse

##### IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

##### ADR

Marchandise non dangereuse

##### IMDG

Marchandise non dangereuse

##### IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

##### ADR

Marchandise non dangereuse

##### IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des : Non applicable

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

dangers liés aux accidents  
majeurs impliquant des  
substances dangereuses.  
Maladies Professionnelles (R-  
461-3, France)

: Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés  
organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 6 %  
60,72 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Contenu en composés  
organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 6 %  
712,26 g/l  
contenu en COV sans eau

Conformément au règlement  
relatif aux détergents CE  
648/2004

: <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la

## SANET natural

WM 0712508

Numéro de commande: 0712508

Version 9.12

Date de révision 24.05.2023

Date d'impression 06.06.2023

reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR